

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 13 JUIN 2016

Présidence :	М.	Serge	BROQUARD	Maire
r residence :	141.	Seige	Briodoring	Wall
Présent-e-s :	Μ.	André	CARRAT	Adjoint
	Μ.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paolo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
	Mme	Martine	GREMION ENGELER	Procès-verbaliste

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du 9 mai 2016
- 2. Demande de naturalisation (huis clos)
- 3. Délibération relative à l'octroi d'un droit de superficie sur les parcelles communales concernées par le projet de développement villageois
- 4. Information sur les transformations des dépendances de la Ferme Gallay
- 5. Information sur la compagnie des sapeurs-pompiers de Presinge
- 6. Informations de la Mairie
- 7. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20 h. Il présente aux conseillers M. Eric Antoniazzi, le jardinier-cantonnier qui a commencé à travailler pour la commune le 2 mai 2016. Il relève que l'intégration dans l'équipe se déroule très bien, qu'une bonne collaboration s'est déjà bien installée. M. Antoniazzi dit quelques mots de présentation puis quitte la séance.

1. Approbation du procès-verbal du 9 mai 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Demande de naturalisation

La demande est traitée en huis clos.

3. <u>Délibération relative à l'octroi d'un droit de superficie sur les parcelles communales concernées par le projet de développement villageois</u>

M. le Maire se réfère aux documents remis aux conseillers par messagerie électronique, dont le projet d'acte authentique. Celui-ci a été rédigé par Me Terrier, notaire choisi par les trois coopératives concernées. Me Bonnefous a relu ce texte et donnera ses remarques et conseils à l'Exécutif lors d'une séance qui se tiendra le lundi 20 juin.

La commission de l'aménagement a déjà examiné cet acte et a donné son accord.

M. Mugny rappelle que le Conseil municipal garde toujours la possibilité de refuser ce projet, même lorsque le PLQ sera déposé. Il en coûtera cependant environ Fr. 340'000.- à la commune pour rembourser les frais engagés par les coopératives.

La promesse d'octroi du droit de superficie est une garantie pour les coopératives qui investissent dans ce projet.

Il est précisé que le jour suivant, soit le 14 juin 2016, aura lieu l'ouverture des offres de service des bureaux d'architectes afin de choisir les 10 candidats qui pourront participer à la deuxième phase du mandat d'études parallèles (MEP).

M. Thorens demande pourquoi dans la proposition d'acte il est mentionné un droit de 100 ans, alors que l'usage stipule majoritairement 99 ans. La durée a été validée par le Service de Surveillance des Communes, mais afin d'éviter tout problème, il est convenu que le terme sera modifié dans le document final et dans la délibération.

Le processus est expliqué encore une fois et il est rappelé que l'acte de l'octroi du droit de superficie sera signé 30 jours après l'entrée en force de l'autorisation de construire.

Pour répondre à une dernière question de **M. Beausoleil, Mme Radice** lit l'article précisant que la rente sera indexée tous les cinq ans.

M. le Maire lit la proposition de délibération et procède au vote.

Le Conseil municipal décide par 11 voix, soit à l'unanimité

- 1. D'octroyer un droit de superficie distinct et permanent (DDP), à titre onéreux, à chaque société coopérative CODHA, Equilibre et Quercus, sur les parcelles communales N° 2594 et 2601, ainsi que sur une partie de la parcelle N° 1832, totalisant une surface d'environ 21'173 m², situées à la route de Presinge, en zone 4B de développement, pour une durée de 99 ans, dans le but de construire et d'exploiter des bâtiments de logements coopératifs et activités, selon le projet d'acte notarié établi le 10 mai 2016 (modifié le 8 juin 2016) par Me C. Terrier, aux conditions suivantes :
 - a) le montant de la rente annuelle est fixé à **F 315'000.** (taux de rente fixé à 5% de la valeur de la surface brute de plancher, arrêtée à 14'000 m²).
- 2. De ratifier le susdit accord et de le convertir en acte authentique, 30 jours après la délivrance par le DALE de l'autorisation de construire, pour autant que la commune soit en accord avec le choix architectural du lauréat du concours.
- 3. De charger Monsieur le Maire et un de ces Adjoints de procéder à la signature de tous les actes notariés nécessaires à cette opération.

4. Information sur les transformations des dépendances de la Ferme Gallay

M. le Maire assure que la réalisation des plans de détails est en cours et qu'il faudra organiser un concours pour désigner le bureau d'architectes qui dirigera les travaux de réalisation, conformément aux règlements des AIMP. Ce concours sera préparé avec l'appui de M. Haidinger

et coûtera entre Fr. 25"000.- et Fr. 50'000.-. Une délibération pour cela sera proposée aux conseillers lors de la séance de septembre.

5. Information sur la compagnie des sapeurs-pompiers de Presinge

M. le Maire souhaite ouvrir un débat sur l'avenir de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune. Auparavant, il fait la lecture d'un courrier datant du 1^{er} juin 2016 provenant de l'Inspecteur cantonal du feu (DES-OCPPAM). Il y est précisé qu'un report de l'inspection générale de la compagnie est accordé, mais, qu'étant donné l'effectif réduit actuel (11), que des mesures de fusion soient rapidement prises.

M. le Maire indique que cette question est en cours depuis plusieurs mois et, qu'en tant que responsable de la sécurité des habitants, qu'il souhaite obtenir le plus vite possible une prise de position de la part des conseillers et une décision de la part des pompiers.

Une large discussion s'entame et les conseillers expriment leurs diverses opinions, posent des questions et émettent des réserves et des souhaits.

Une réunion des sapeurs de la compagnie est prévue pour le mercredi suivant et il est vivement souhaité qu'une décision ferme s'en dégage. M. Thorens se charge de contacter tous les hommes individuellement pour s'assurer de leur présence ce soir-là. D'autre part, l'Exécutif et l'état-major presingeois doivent rencontrer leurs homologues de Puplinge le 21 juin pour faire le point dans le dossier de fusion des deux compagnies. En cas d'échec de l'assemblée du 15.06.16, ce rendezvous sera annulé.

6. Informations de la Mairie

Fête nationale

M. Ackermann annonce que seuls 6 pompiers seront présents ce soir-là et qu'ils ne pourront s'occuper que du feu de joie et pas de l'organisation du repas. **M.** le Maire demandera donc à une association du village si elle peut s'en charger. Il lance un appel pour la recherche d'un jeune pour la lecture traditionnelle du pacte.

Les conseillers présents seront Mme Velati Thiriet, MM. Romand et Durafour. MM. Bongard et Ackermann font partie de l'effectif des sapeurs-pompiers.

Cantonnier

M. le Maire mentionne que M. François Spycher, employé depuis 1985, prendra sa retraite en date du 15 juin. Une fête en son honneur a été fixée au 10 septembre 2016 et **M. le Maire** demande aux conseillers de réserver cette date.

Conseil municipal

M. le Maire rappelle que le présent conseil est en fonction depuis une année et que les commissions peuvent décider de changer leur présidence comme il en avait été question lors de la séance d'installation. Les commissions en discuteront lors de leurs prochaines réunions et en tiendront informé le conseil municipal.

Bicentenaire du Traité de Turin

La fête s'est bien passée avec une affluence moyenne. **M. le Maire** tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans la préparation et dans le fonctionnement de cette manifestation, dont Mme Velati Thiriet et M. Durafour.

7. Propositions individuelles et questions

M. Thorens annonce le taux de remplissage des places de la crèche de Puplinge pour la rentrée 2016 : tranche 0-1 ans, complet ; 1-2 ans, 50% ; 2-3 ans, complet ; 3-4 ans, 50%. Des arrangements de jours et d'occupation ont été trouvés avec la directrice et les parents pour ne pas perdre les

places, car certaines tranches d'âge sont plus demandées que d'autres. Du coup, le taux de remplissage de la crèche de Meinier est en diminution à 4,8 pour septembre.

D'autre part, au nom des pompiers retraités de Presinge, Gy et Jussy, **M. Thorens** remercie l'Exécutif pour la somme qu'il leur a versée pour leur petit voyage annuel.

Enfin, M. Thorens signale que la commission des routes a fait le tour de la commune pour faire un état des lieux. Un rapport précis est en cours de rédaction par M. Bongard qui précisera les priorités des interventions à prévoir. De manière générale, les routes sont en bon état et M. Thorens souhaiterait connaître la somme qui reste à disposition dans le budget 2016 pour organiser des travaux cette année encore.

Mme Spinedi donne les dates des prochaines manifestations/événements organisés par les commissions sociale et école : 22 juin, marche des Aînés ; 2 juillet, promotions des écoles ; 3 et 4 septembre, sortie des jeunes à Europa Park ; 13 septembre, sortie des Aînés.

Une maman d'élève a dit à **Mme Spinedi** lors de la Vogue de Gy que le traiteur actuel du restaurant scolaire de Presinge allait arrêter de livrer à la rentrée prochaine. Elle s'étonne qu'en tant que présidente de la commission école, elle n'en est pas été informée. **M. Mugny** la prie de l'excuser de cette omission et précise que le traiteur a annoncé son retrait qu'une semaine auparavant. La solution qui est envisagée est de faire appel aux deux restaurants du village, soit l'Auberge des Vieux-Chênes les lundis et mardis, et l'Auberge communale les jeudis et vendredis.

Mme Spinedi voudrait que le devenir de la statue équestre à l'entrée du village soit mis au clair. Il est décidé que la question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil.

Pour terminer, **M. le Maire** donne la parole à **Mme Radice** pour proposer les dates des séances du conseil municipal pour le deuxième semestre.

Lundi 12 septembre à 20h : conseil municipal

Lundi 17 octobre à 19h: commission des finances, budget 2017
 Lundi 31 octobre à 20h: conseil municipal, présentation du budget

Lundi 14 novembre à 19h : conseil municipal, approbation du budget + repas

Lundi 5 décembre à 20h : conseil municipal (si nécessaire)

Le conseil municipal approuve cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h50.

La secrétaire: